

CONTRÔLES DE L'EXISTANT

Recherche et localisation des ouvrages

Nature de la prestation

Le SPANC peut effectuer, avec l'accord de l'utilisateur, une prestation facultative de recherche et identification d'ouvrages, à l'aide de matériel adapté, pour tenter de localiser les ouvrages inaccessibles du dispositif. La prestation ne comprend pas le dégagement de l'ouvrage.

Cette recherche peut permettre, en fonction des contraintes techniques et des moyens mis en œuvre, d'évaluer l'état de fonctionnement du dispositif (passage caméra par exemple) : encrassement, affaissements, corrosion, etc....

Déclenchement de la prestation

L'intervention se fait à la demande du propriétaire.

La demande de prestation :

- doit être faite auprès du SPANC par le propriétaire ou par un représentant sur présentation d'une délégation ;
- doit être transmise par écrit.

Impossibilité de réaliser la prestation

Si le technicien, pour des raisons techniques, constate l'impossibilité de réaliser la prestation :

- il en informe l'utilisateur sur place, en lui expliquant précisément les raisons de cette impossibilité ;
- il fait figurer ces informations sur le compte-rendu.

Le technicien met fin à la prestation dès lors que les investigations restent vaines après 30 minutes.

Suite à l'intervention

Le SPANC rédige un compte-rendu de l'intervention, sur lequel figurent :

- la date de l'intervention ;
- les moyens de recherche mis en œuvre ;
- les constatations qui ont pu être effectuées à l'issue des opérations ;
- un plan schématique faisant figurer l'emplacement des ouvrages éventuellement identifiés ou investigués ;
- d'éventuelles préconisations pour améliorer la situation.

Le SPANC pourra éventuellement orienter le propriétaire vers des entreprises capables d'intervenir pour le dégagement de ces ouvrages.

Prestataire actuel

Titulaire du Marché : Assain'Eau Services
19 rue Dame Marie
54740 GERMONVILLE

Date de notification du marché : 09 mars 2021

A

B

C

E

F10

G

I

J

K

L